

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 1

SEANCE DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du treize mars, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Agnès LEVANT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Jean-Marie VERWAERDE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Franck LODER, Michèle DRION, Francis MONBORGNE.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

OBJET : DEBAT ET PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le maire rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel précédant celle du vote.

Le maire rappelle également que l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », repris dans l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, a voulu accentuer l'information aux conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant la situation financière et économique de la collectivité, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il ne s'agit pas de présenter tous les éléments constitutifs du budget, mais bien d'évoquer le contexte financier national et local dans lequel ce budget se construit ainsi que les actions fortes et les priorités qui se dégageront et par voie de conséquence en termes de moyens financiers.

Le maire présente au conseil municipal les grandes orientations du budget primitif 2024.

La commission des finances réunie le lundi 4 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la tenue du débat sur l'orientation budgétaire relative à l'exercice 2024, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du conseil municipal et sur la base du rapport annexé à la délibération
- **AUTORISE** le maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Christian SPRIMONT

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

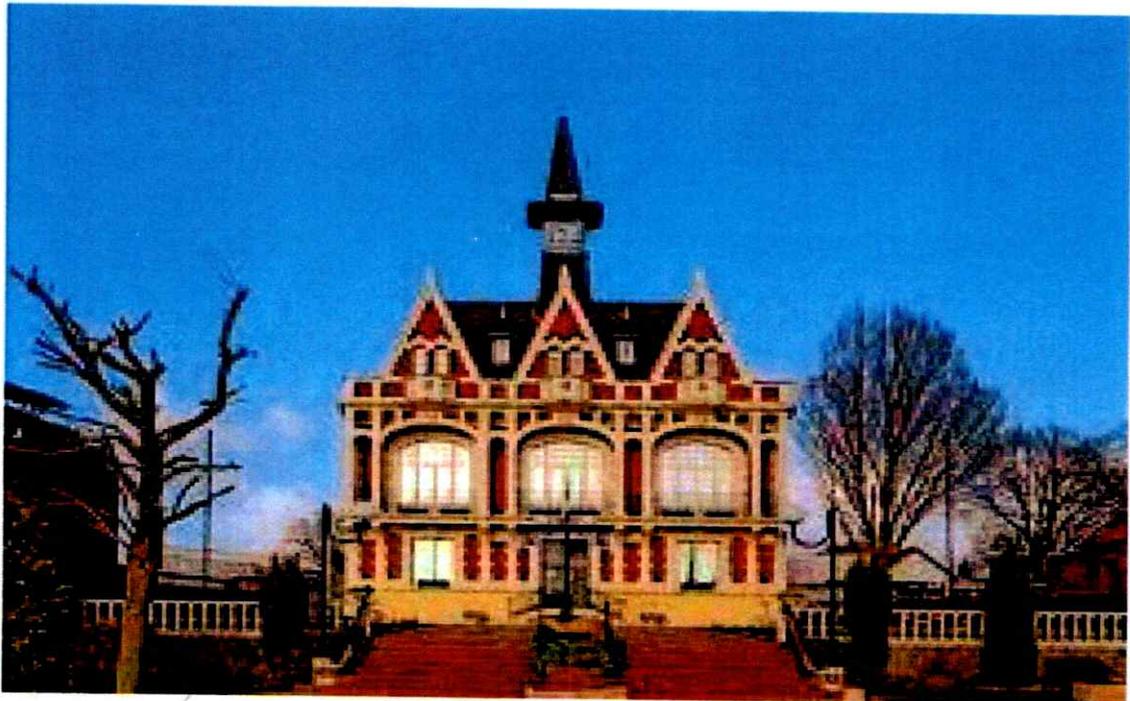
Publié le 21/03/2024

S'LO

ID : 062-216208611-20240321-120032024-DE



20/03/2024



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE LA VILLE DE VIMY

VILLE DE VIMY – MARS 2024

SOMMAIRE

1- LE CONTEXTE GLOBAL DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

- 1-1 Le contexte réglementaire
- 1-2 Le contexte macroéconomique
- 1-3 Les tendances des finances locales
- 1-4 Le projet de loi de finances 2024

2- LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA VILLE

- 2-1 Présentation de la ville
- 2-2 Evolution démographique
- 2-3 La population de Vimy en 2024
- 2-4 L'évolution des effectifs au sein de la commune

3- ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE DE LA VILLE

- 3-1 L'analyse rétrospective sur la période 2021-2023
- 3-2 L'analyse prospective sur la période 2024-2032
- 3-3 Le plan pluriannuel d'investissement

4- LES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

- 4-1 Les perspectives 2024 : Les actions de la commune
- 4-2 Les orientations en matière de dépenses/recettes de fonctionnement
 - 4-2-1 Les dépenses réelles de fonctionnement
 - 4-2-2 Les recettes réelles de fonctionnement
- 4-3 Les orientations en matière de dépenses/recettes d'investissement
 - 4-3-1 Les dépenses d'investissement
 - 4-3-2 Les recettes d'investissement

5- L'EVOLUTION DE LA DETTE

6- CONCLUSION ET PROJET D'EQUILIBRE BUDGETAIRE 2024

1- LE CONTEXTE GLOBAL DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

1-1 Le contexte réglementaire

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT).

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) n'a aucun caractère décisionnel. Il doit néanmoins permettre au conseil municipal :

- d'être informé de l'évolution des données économiques locales et nationales
- de prendre connaissance de la situation financière de la ville
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront traduites dans le budget primitif 2024

1-2 Le contexte macroéconomique

Un des marqueurs conjoncturels de la situation économique de la France depuis mi-2022 est le haut niveau de l'inflation qui ralentit cependant depuis plusieurs mois. Sur l'ensemble de l'année 2023, l'inflation totale en glissement annuel est estimée à 4,5% au dernier trimestre. Un retour progressif vers 2% est attendu d'ici à 2025. La croissance devrait s'avérer en 2023 un peu au-dessus des estimations de début d'année, autour de 0,9%. Elle s'appuie avant tout sur la demande intérieure et devrait conserver ce rythme modéré en 2024. Concernant l'emploi, les créations nettes restent dynamiques mais se modèrent. Une relative hausse du chômage est anticipée, de 7,2% en 2023 à 7,8% en 2025, du fait du ralentissement de l'activité. Le taux de chômage devrait cependant durablement rester à un niveau inférieur à celui de 2019. En 2023, le salaire moyen par tête devrait pour la deuxième année consécutive reculer en termes réels, sa progression, avant tout soutenue par celle des primes (prime de partage de la valeur), restant inférieure à l'inflation.

En 2024 et 2025, cette tendance devrait s'inverser : la croissance des salaires, bien que moindre, étant attendu au-dessus de celle de l'inflation. Malgré la baisse du salaire moyen réel, le pouvoir d'achat par habitant progresserait de 0,6% en 2023 du fait d'une hausse des revenus non salariaux (loyers et revenus nets d'intérêt) et des créations nettes d'emploi. Cette progression devrait se poursuivre en 2024, portée par la hausse du salaire moyen réel et les mesures de soutien budgétaire aux ménages : suppression de la dernière tranche de taxe d'habitation, revalorisation des carrières et des salaires des fonctionnaires, maintien du bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité. Dans ce contexte, après une croissance nulle en 2023, la consommation des ménages devrait se rétablir en 2024-2025. En revanche, l'investissement des ménages, qui a baissé en 2023, devrait continuer à fléchir avec la hausse des taux d'intérêt. Le taux de marge des entreprises a augmenté en 2023, cachant cependant des situations très contrastées. Il devrait bénéficier à moyen terme à la fois d'un rétablissement des gains de productivité et de la suppression sur quatre ans de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Malgré la crise sanitaire et la guerre en Ukraine, l'investissement des entreprises est resté supérieur à la

croissance, notamment du fait de la dynamique de l'investissement dans les technologies de l'information et de la communication. Celui lié à la transition énergétique et climatique pourrait prendre le relais et maintenir une trajectoire positive. Dans ce contexte, une stabilisation du ratio de dette publique autour de 110% du PIB est attendue, plus élevé que celui de la moyenne de la zone euro. Après le rebond lié à la crise sanitaire, le commerce mondial ralentit depuis début 2022 et les exportations françaises devraient se stabiliser à horizon 2025.

1-3 Les tendances des finances locales

Dans ce contexte, l'évolution des finances locales est profonde. Les leviers fiscaux traditionnels qui permettaient aux collectivités et établissements publics de s'adapter rapidement et de manière individualisée à leur contexte, disparaissent au profit d'une fiscalité ciblée (mobilité, déchets, eau...); la part des ménages et des entreprises comme financeurs de leurs collectivités d'appartenance disparaît au profit de financements nationaux et sensibles au contexte macroéconomique (fractions de TVA); les dotations globales cèdent progressivement la place aux concours particuliers et critérisés (notamment pour soutenir la transition énergétique et climatique). A cela s'ajoute la nécessité de la transition écologique qui impose une transformation du monde local et exige plus qu'un effort accru d'investissement. Mais cette mutation est freinée par le défaut d'attractivité de l'emploi public. C'est ce qui explique que l'année 2023, comme l'année 2022, est marquée par de nouvelles mesures impactant la masse salariale et visant à revaloriser l'emploi public et à renforcer son attractivité : - Augmentation du point d'indice de 1,5% au 1er juillet 2023 après 3,5% en juillet 2022 ; - Mesures spécifiques ciblant les bas salaires ; - Hausse du taux de remboursement des abonnements de transport collectif au 1er septembre ; - Prime pouvoir d'achat. Hors la prime pouvoir d'achat, les effets de ces mesures se poursuivront en 2024 avec en outre 5 points supplémentaires pour tous les agents au 1er janvier. S'y ajoute en 2025 puis en 2026 l'obligation de participer à un socle minimal de garanties en matière de couverture prévoyance et santé. En 2023, les dépenses de fonctionnement des collectivités affichent une progression de 5,8%: la masse salariale augmente de 5,1% et le contexte inflationniste, porté par la crise de l'énergie, pèse sur les charges à caractère général, qui augmentent de 9,4%. En parallèle, la progression des recettes de fonctionnement devrait ralentir et se porter à 3,2%. Les impôts fonciers restent dynamiques grâce à la revalorisation des valeurs locatives de 7,1%. En revanche, après une année 2022 exceptionnelle, le produit de la TVA affiche un ralentissement et s'annonce en deçà des prévisions et le produit des droits de mutation à titre onéreux enregistre une très forte baisse (-20%) du fait de la dégradation du marché de l'immobilier. Ces tendances devraient se poursuivre en 2024, où la hausse annoncée des valeurs locatives devrait atteindre 4%. Porté par les bons résultats de 2022, l'investissement resterait dynamique en 2023 (+9,1%) mais financé par une épargne en repli, un nouveau recours à l'endettement et un prélèvement sur le fonds de roulement. Derrière ce portrait global, les situations restent disparates, les départements et les communes s'avérant les plus fragilisés alors que les régions et les EPCI devraient voir leur situation stabilisée.

1-4 Le projet de loi de finances 2024

Le projet de loi de finances pour 2024 affiche une volonté de stabilité qui vient renforcer les tendances décrites ci-dessus et cible trois priorités : le soutien aux collectivités, notamment les plus fragiles, l'équité territoriale et le soutien à la transition écologique. Les dotations forfaitaires restent stables. Un effet d'écrêtement pour certaines collectivités est de ce fait à craindre, notamment pour celles qui connaissent une croissance démographique. En parallèle, la concentration et la spécialisation des financements se poursuit, avec un effort sur les dotations de péréquation, notamment la dotation de solidarité rurale et la montée en puissance de la fiscalité spécialisée (réforme de la redevance des agences de l'eau, taxe sur les logements vacants). Les dispositifs d'aides exceptionnelles disparaissent (liés au covid ou au « filet de sécurité »). Le Gouvernement affiche sa contribution à la transition écologique avec la pérennisation du fonds vert dont l'enveloppe augmente de 2,5 milliards d'euros, et

le « verdissement » des dotations d'investissement, DETR et DSIL (300 millions d'euros). Certaines demandes des élus locaux restent sans suite, en particulier l'indexation des dotations forfaitaires sur l'inflation. Surtout, les craintes sont de plus en plus fortes de voir revenir une participation des collectivités, dont la situation financière est jugée satisfaisante par le gouvernement, à la solidarité financière nationale. D'où la demande toujours plus appuyée d'une gouvernance partagée et transparente des finances locales entre l'Etat et les collectivités, qui porte des engagements réciproques et une lisibilité pluriannuelle faisant défaut depuis de nombreuses années.

2- LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA VILLE

2-1 Présentation de la ville

Vimy est une commune française située dans le département du Pas-de-Calais en région Hauts-de-France. Elle fait partie de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui regroupe 36 communes et comptant 241 268 habitants en 2019. C'est un haut-lieu des batailles de la Première Guerre mondiale.

Elle est traversée par la RN 17 qui relie Arras et Lens. Vimy est situé à équidistance de Lens et d'Arras. Son plateau domine le bassin minier tandis que la partie basse de la ville est située dans la plaine de la Gohelle qui s'étend au pied de la crête de Vimy.

La côte de Vimy correspond à une faille (la faille de Marqueffles) qui a abaissé les terrains crayeux du nord par rapport à des terrains de même nature au sud. Les terrains, sensibles à l'érosion, ont donc connu cette perturbation récemment (à l'échelle des temps géologiques).

Le territoire de la commune est limitrophe de ceux de huit communes :

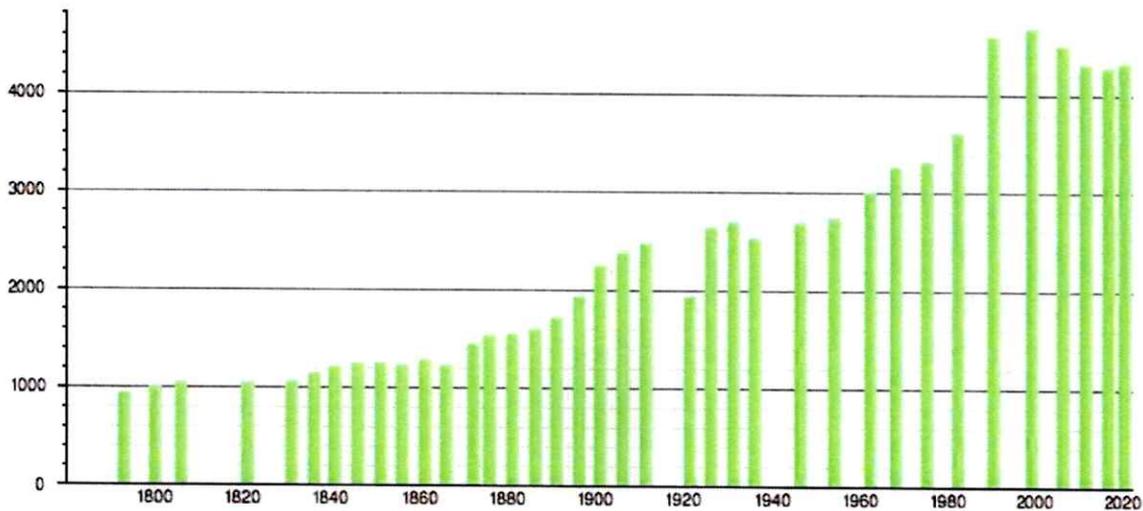
- Givenchy-en-Gohelle
- Avion
- Méricourt,
- Arleux-en-Gohelle
- Neuville-Saint-Vaast
- Thélus,
- Farbus
- Willerval

Vimy est une commune urbaine car elle fait partie des communes denses ou de densité intermédiaire, au sens de la grille communale de densité de l'Insee. Elle appartient à l'unité urbaine de Vimy, une unité urbaine monocommune de 4 430 habitants en 2022, constituant une ville isolée.

Par ailleurs la commune fait partie de l'aire d'attraction de Lens - Liévin, dont elle est une commune de la couronne. Cette aire, qui regroupe 50 communes, est catégorisée dans les aires de 200 000 à moins de 700 000 habitants.

2-2 Evolution démographique

Histogramme



Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

2-3 La population de Vimy en 2024

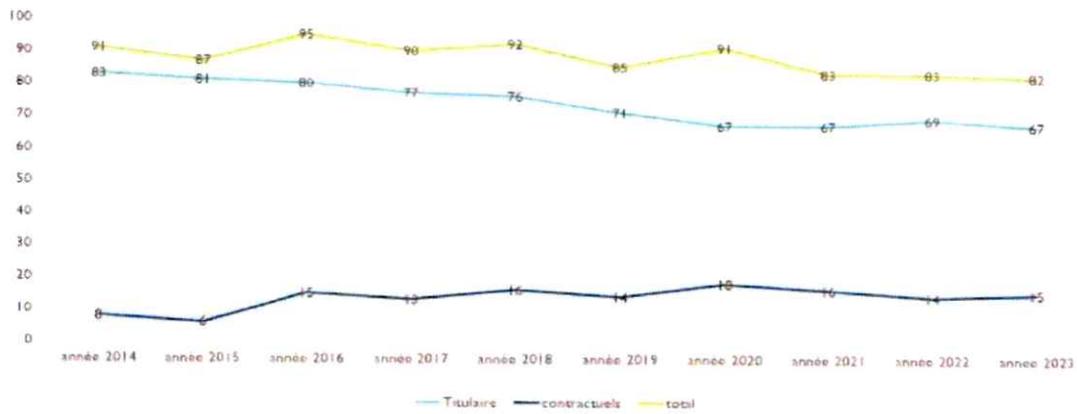
Il y a 4 430 habitants à Vimy en 2023, la population légale officielle de Vimy est cependant de 4 358 habitants car le dernier recensement officiel date de 2019. Le nombre d'habitants pour 2022 est calculé à partir du taux d'évolution moyen annuel de la population de Vimy sur la période de 2014 (4 239) à 2019 (4 358), soit 0,55 % par an. La population de Vimy est donc en hausse. C'est une population qui vieillit avec un indice de vieillissement de 103 personnes de 65 ans ou plus pour 100 habitants de moins de 20 ans.

- ✓ Vimy compte 53 % de femmes et 47 % d'hommes.
- ✓ 1 913 habitants sont mariés alors que 161 habitants sont pacsés et 179 habitants vivent en union libre.
- ✓ 196 habitants sont divorcés, 353 habitants sont veufs ou veuves et enfin 675 habitants de 15 ans ou plus sont célibataires.
- ✓ Le nombre de familles avec enfants habitant à Vimy est de 614.
- ✓ 275 familles avec un seul enfant, 262 familles de deux enfants, 58 familles avec trois enfants, 19 familles qui ont quatre enfants ou plus

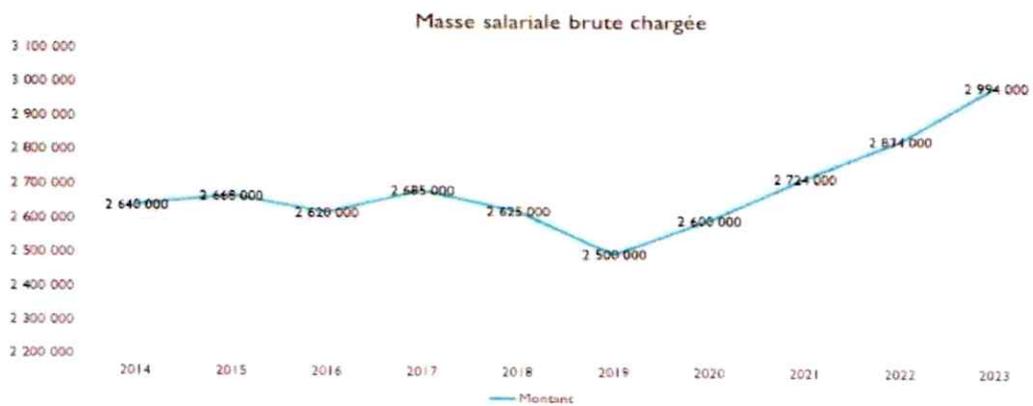
2-4 L'évolution globale en effectif au sein de la commune



EVOLUTION GLOBALE EN EFFECTIF



EVOLUTION DU COUT RH



3- ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE DE LA VILLE

3-1 L'analyse rétrospective sur la période 2021-2023

Sur la période 2021 à 2023, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 4 674 248 € en 2021 à 5 635 971 € en 2023 soit une variation annuelle moyenne de 12%. Il est à préciser que cette forte augmentation est due à une régularisation des sommes en attente d'être titrées entre 2018 et 2022 n'ayant pas fait l'objet d'une comptabilisation. Il convient de préciser que cette augmentation est également liée à la cession de l'immeuble 50 bis rue Jules Ferry.

En revanche, les charges réelles de fonctionnement passent de 4 412 099 € en 2021 à 5 142 092 € en 2023 soit une variation annuelle moyenne de 8%.

Il résulte une amélioration de l'excédent brut de fonctionnement, un indicateur majeur qui traduit le niveau de maîtrise de la gestion courante et la capacité à générer un excédent.

Pour rappel, il avait été annoncé dans le ROB 2023 un objectif de 500 000€ d'excédent de fonctionnement pour envisager la réalisation de la cantine transitoire.

En comparaison du ROB 2023, la variation annuelle moyenne des recettes de fonctionnement était de 1.7% en 2023 contre 12% aujourd'hui. Cela s'explique principalement par une gestion structurée, méthodique et rigoureuse ayant permis de régulariser les écritures comptables.

En ce qui concerne les charges réelles de fonctionnement, la variation annuelle moyenne est passée de 2.2% en 2023 à 8% aujourd'hui. Cette forte évolution est principalement due à une augmentation du point d'indice, d'une inflation galopante de l'énergie, du coût des matières premières...

En conclusion, on observe que la bonne gestion entreprise sur l'exercice 2023 a permis de faire face à l'augmentation importante et subie des charges de fonctionnement.

3-2 L'analyse prospective sur la période 2024-2032

Cette analyse prospective a pour objectif de mettre en exergue les points forts et points faibles de la collectivité au regard d'un plan pluriannuel d'investissements à réaliser et les financements à envisager sur les 8 prochains exercices.

Pour les ressources fiscales, l'exercice 2024 prend en compte la base 2023 sans appliquer le taux d'inflation par précaution d'une éventuelle baisse du coefficient correcteur. La même logique est appliquée pour les ressources d'exploitation.

Pour les charges sur l'exercice 2024, la base provient de la préparation du budget primitif travaillée avec les élus et les directeurs de pôles en intégrant les arbitrages définitifs.

Sur la période 2024 à 2032, quatre projets majeurs sont à l'étude, notamment, le projet de cantine, la rénovation de la salle des sports, la rénovation énergétique des bâtiments et la voirie.

Les projets d'investissements suivants feront l'objet d'opérations en section d'investissement. Le conseil municipal sera sollicité pour vote.

« L'organe délibérant a la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement. L'opération est constituée par « un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ou de plusieurs ouvrages de même nature. Cette opération peut également comprendre des subventions d'équipement versées ». Le chapitre correspond à chacune

des opérations ouvertes. Chaque opération étant affectée d'un numéro librement défini par la commune ou l'établissement (à partir de 10), ce dernier est ensuite utilisé pour identifier chacun des chapitres « opérations d'équipement » »

Pour le projet de la cantine, la CALL est sollicitée pour l'étude du dossier. Ce projet est évalué à 1 M€ avec un niveau de subvention à hauteur de 45% du projet.

Le projet rénovation énergétique des bâtiments de la collectivité est évalué à 2,1 M€ avec un niveau de subvention correspondant à 50 % du coût total.

Le projet de la voirie s'élève à 1,5 M€ pour un subventionnement à hauteur de 20 % du coût total.

La rénovation de la salle des sports sera intégralement financée par un emprunt estimé à 500 000€ mais conditionné aux résultats des études et des expertises en cours.

3-3 Le plan pluriannuel d'investissement

PROJETS	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	CUMUL	Taux de Subventions attendues
RENOUVELLEMENT URBAIN/NOUVELLES INFRASTRUCTURES/GRANDS PROJETS												
Construction d'une cantine		120 882,00	879 118,00								1 000 000,00	45
Rénovation salle de sport		420 800,00									420 800,00	0
Rénovation de la crèche	56219,08	66 104,00									122 323,08	50%
Vidéo protection		50 000,00	25 000,00	25 000,00							100 000,00	50 %
PATRIMOINE												
Réfection chaussées communales		44 222,00	50 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	619 222,00	20 %
Achat de voitures			19 680,00								19 680,00	0%
Aménagement cyclable carrefour avenue du Canada/rue Abel Bergaine			20 000,00								20 000,00	à déterminer
Aménagement d'un Street Hockey			97 008,50	97 008,50							194 017,00	80 %
BATIMENTS ADMINISTRATIFS												
Entretien bâtiments communaux administratifs mise en conformité des installations électriques		2 433,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	142 433,00	à déterminer
Travaux complémentaire ENGIE		20 040,00									20 040,00	0%
Rénovation énergétique stade de la Mine deconnexion eaux pluviales			60 000,00								60 000,00	50%
Télégestion pilotage à distance de la sobriété énergétique			44 770,00								44 770,00	à déterminer
Projet de rénovation énergétique des différents bâtiments communaux				200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	1 400 000,00	à déterminer
BATIMENTS SCOLAIRES												
Rénovation énergétique des bâtiments école J.MACE			50 000,00	50 000,00							100 000,00	à déterminer
Rénovation énergétique des bâtiments école KERGMARD			30 000,00								30 000,00	à déterminer
Investissement dans les écoles		11 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	25 000,00	0%
INVESTISSEMENTS SERVICES												
Investissements Services Ville (21)		18 843,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	258 843,00	0 %
TOTAL	54 219	740 324,00	1 334 976,50	499 008,50	327 000,00	4 897 128,00						

Sur la période 2024 à 2032, le budget total en investissement s'élève à un peu plus de 4.5 M€ avec une prise en charge par le biais de subventions à hauteur de 40%.

Au regard du plan pluriannuel d'investissement présenté ci-dessus, il convient de préciser qu'une partie de cet investissement sera réalisée en auto-financement grâce à la vente du terrain communal pour la construction du futur lotissement les « Myosotis ». L'estimation de la vente s'élève à 872 620€.

4- LES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

4-1 Les perspectives 2024 : les actions de la commune

La commune aborde l'année 2024 dans un contexte de fortes incertitudes macroéconomiques et d'inflation généralisée, avec des hausses de prix très importantes dans certains secteurs.

Néanmoins, Vimy souhaite poursuivre la trajectoire financière qu'elle s'est fixée en début de mandat : **maîtriser les dépenses de fonctionnement dans le but d'être en capacité de réaliser des investissements structurants pour son avenir.**

Ainsi, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement envisagée pour 2024 se situe au même niveau d'inflation constaté en 2023. Cette gestion rigoureuse conduit tout de même à une augmentation de 10% pour le chapitre 011 - charges à caractère général, fortement impacté par les hausses de l'énergie (l'électricité multipliée par 3). La mise en œuvre du plan de sobriété énergétique communal permet toutefois de limiter l'impact de ces augmentations de prix. En effet, une économie de 12% (environ 25 000€) a été réalisée sur l'exercice 2023. L'ambition pour 2024 est de porter à 25% l'économie sur les deux exercices cumulés.

Dans le respect de ses engagements, la municipalité continue un important travail, centré sur les dynamiques suivantes :

- La transition écologique et énergétique
- Le maintien et le renforcement des services publics
- Une démocratie citoyenne partagée et vivante
- La solidarité renforcée et renouvelée
- Un coût réduit pour les services de la ville ainsi qu'une qualité de service public maintenue en dépit de la crise de l'énergie
- Le plan de propreté de la ville.
- Le plan de sécurité de la ville avec la mise en œuvre de la vidéoprotection.
- La gestion du patrimoine bâtimementaire communal.

LES PROJETS COMMUNAUX 2024	
Santé et Solidarités	Parcours du cœur – Parcours santé- Semaine Bleue – Téléthon Repas intergénérationnel
Fêtes et Cérémonies	Repas des aînés – Fête du 14 juillet – Arbre de Noël pour les enfants de la ville – Sainte-Barbe Création d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants.
Urbanisme et Travaux	Changement de luminaire au Stade de la Mine Rénovation de voirie (rue Gambetta) Réaménagement du cimetière Modification du PLU en vu d'aménager l'entrée de ville pour la création d'une zone d'activités et d'un lotissement. Mise en place d'un plan de sécurité avec la mise en place de panneaux de signalisation et de marquage au sol (rue Pasteur, rue des Croix, place de la République, rue Adam de la Halle, Albert Camus, Jacques Brel)
Jeunesse et Sports	Mise en place d'un séjour d'hiver par le service jeunesse Mise en place d'un séjour d'été par le service jeunesse Maintien des CLSH, CAJ, activités scolaires et extrascolaires
Bien-être de l'Enfant	Développement du Pédibus. Chasse aux œufs Spectacle de Noël pour les enfants des écoles primaires et maternelles Intervention sportive d'un éducateur dans les écoles Participation au séjour organisé par l'école Jean Macé Participation au séjour organisé par l'école Sainte-Thérèse
Culture et Numérique	Mise en place d'ateliers numérique avec « Unis-cité » Adhésion à l'association « Droit de cité » Mise en place de l'exposition « la grande lessive »
Sécurité	Création et mise en œuvre du plan communal de sauvegarde Mise en place de la vidéoprotection Mise en place du dispositif « voisins vigilants » Mise en place du dispositif « référent citoyen »
Transition Ecologique	Mise en place généralisée du plan de sobriété Lancement d'une AMI sur la création d'un champ photovoltaïque Mise en place d'une expérimentation sur le fauchage tardif Mise en place de cuve de récupération d'eau au stade de la mine
Participation Citoyenne	Création d'un coworking (espace de travail partagé) à l'espace Mandela

4-2 Les orientations en matière de dépenses/recettes de fonctionnement

Les charges à caractère général des collectivités locales, de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petits équipements, dépenses d'entretien-réparation et contrats de prestations de services) sont le premier poste touché par la hausse des prix. Les dépenses énergétiques sont importantes dans les communes : les écoles, les équipements sportifs et culturels sont en général fortement consommateurs d'électricité et de gaz.

4-2-1 Les dépenses réelles de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Évolution en €	4 142 514,00	4 412 099,26	4 781 496,65	5 142 092,32	5 488 497,00
Évolution en % par rapport à l'année précédente		6,51%	8,37%	7,54%	6,74%

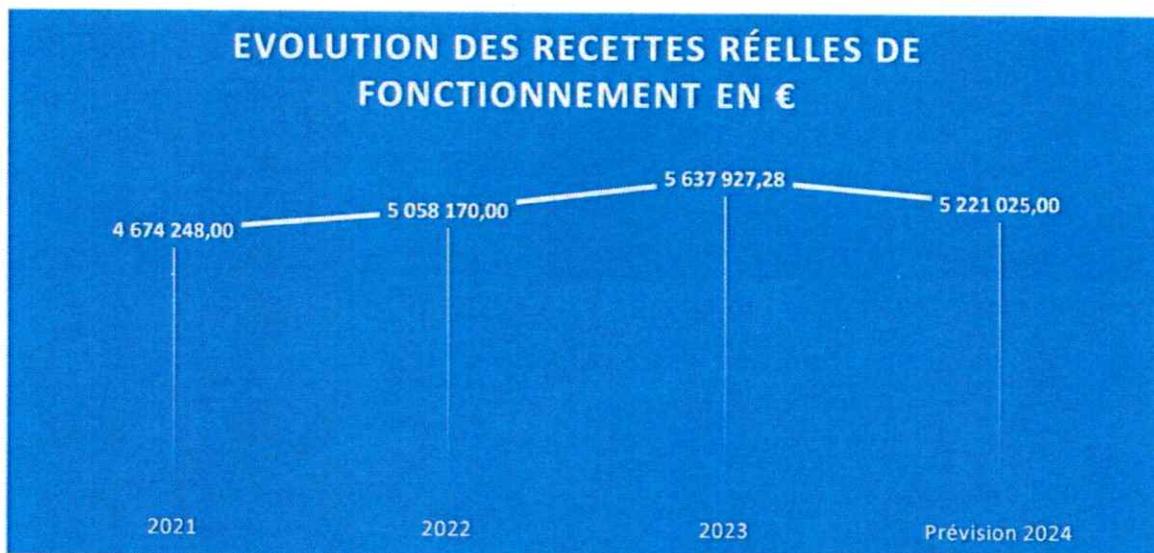


Pour 2024, les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées à hauteur de 5 488 497 € en augmentation de 6.74 % par rapport au BP 2023. Cette évolution est principalement due à l'augmentation du coût de l'énergie (gaz, électricité, carburant), à l'augmentation du point d'indice des agents publics (+3.5%, appliquée sur une année pleine en 2023) et des augmentations de prix dans divers secteurs (achat repas cantine scolaire, transport scolaire, notamment).

4-2-2 Les recettes réelles de fonctionnement

Années	2021	2022	2023	Prévision 2024
Montant	4 674 248,00	5 058 170,00	5 637 927,28	5 221 025,00
Évolution en % par rapport à l'année précédente	-	8,21%	11,46%	-7,39%

Les recettes de fonctionnement attendues pour 2024 s'élèvent quant à elles à 5 221 025€, soit une baisse de 7.39% par rapport au BP 2023. Cela s'explique par une approche prudentielle par rapport à la fiscalité. En effet une campagne de la taxe habitation 2023 a été réalisée à partir des données que les propriétaires ont déclaré dans le service « Gérer Mes biens Immobiliers » GMBI . Cette campagne a engendré des variations d'assiette qui peuvent parfois être importantes. Un nouveau processus de calcul des bases prévisionnelles a été mis en place pour l'année 2024. Les bases TH 2023 dégrévées par la DGFIP, correspondant à des taxations émises à tort, seront déduites des bases imposées définitives 2023. La fiabilité des bases prévisionnelles nous sera notifiée fin mars via l'état 1259.



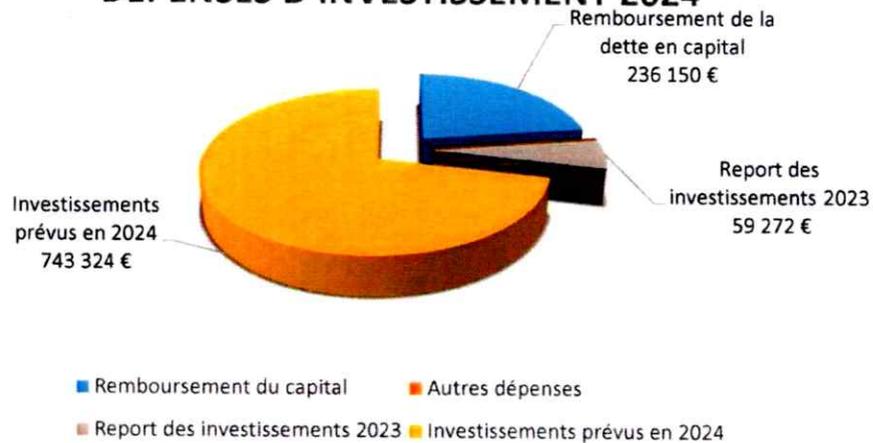
4-4 Les orientations en matière de dépenses/recettes d'investissement

4-3-1 Les dépenses d'investissement

Nature des investissements

Nature des dépenses	Budget 2024
Cantine maîtrise d'œuvre	120 882 €
Salle de sport	420 800 €
Equipement crèche	66 104 €
Travaux complémentaires Engie	20 040 €
Mise en sécurité électrique et détecteur CO2	2 433 €
Equipement salle des fêtes	923 €
Achat de matériel	7 920 €
Equipement informatique	10 000 €
Aménagement des voiries	44 222 €
Vidéo protection	50 000 €
TOTAL	743 324 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024



4-3-2 Les recettes d'investissement

Nature des recettes	2024
FCTVA	21 407,00
Subventions	159 872,00
Taxe Aménagement/cautionnement	25 750,00
Couverture du déficit d'investissement	103 939,79
Emprunt	500 000,00
Virement de la section de fonctionnement	127 445,04
Report des investissements	36 039,08
Recettes d'ordre	160 000,00



5- L'EVOLUTION DE LA DETTE

L'encours de la dette fin 2023 est de 1 492 616 € et sera de 1 264 406.01 € fin 2024. Toutefois au regard des divers événements survenus au cours de l'année 2023, la collectivité a prévu d'emprunter 500 000 € pour la rénovation de la salle de sport. **Ce montant sera réévalué en fonction des résultats des expertises à venir.**

6- CONCLUSION ET PROJET D'EQUILIBRE 2024

Ce nouveau rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte financier difficile et qui offre peu de marge. La commune a fait le choix de tenir son engagement d'une non augmentation de la taxe foncière communale.

Elle se décompose comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49,50 % (27, 24 % (taux 2019 de la commune) + 22,26 % (taux du département).
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65,25 % (taux 2019 de la commune).

Les orientations retenues découlent des choix politiques suivants :

- Contenir l'évolution des charges de fonctionnement en prenant en compte la flambée des prix liée à la crise énergétique.
- Maitriser l'évolution de la masse salariale malgré la mise sous tension liée principalement à la revalorisation du point d'indice et aux services proposés par la ville.

Comme expliqué dans l'analyse rétrospective et prospective, la ville souhaite poursuivre ses projets d'investissements à savoir

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le



ID : 062-216208611-20240321-120032024-DE

- Réalisation d'une cantine transitoire
- Rénovation énergétique des bâtiments publics
- Rénovation de la voirie
- Rénovation de la toiture de la salle des sports